

Consignes pour la présentation orale d'un séminaire

- **Objectif** : s'exercer à présenter un sujet de manière ordonnée et raisonnée (d'abord **oralement** puis par **écrit**) tout en faisant preuve de méthodologie et de sens critique dans l'analyse des sources et de la bibliographie.
- Chaque étudiant-e est tenu-e de présenter un sujet individuellement ou, éventuellement, en binôme. Si le nombre d'inscrit-e-s au séminaire dépasse le nombre de séances, les étudiant-e-s n'ayant pas la possibilité de faire une présentation orale devront rendre un dossier écrit plus conséquent avec un sujet choisi d'entente avec le Prof. responsable.
- **Durée** : en principe 1 heure de présentation orale suivie de 30 minutes de discussion.
- **Support** : document Power Point (PPT) et *handout*.
 - **Articulation du PPT (suggestion)** :
 - Page de titre avec données de l'étudiant-e et du cours, titre et date, éventuellement une image
 - Plan de la séance
 - Exposé par points numérotés du plan et illustrés à l'aide de cartes, photos, textes,...
 - Bibliographie
 - NB** : le PPT doit servir à illustrer les propos communiqués à l'oral. Il ne s'agit en aucun cas de lire à haute voix le contenu des diapositives.
 - **Document à distribuer (*handout*)** :
 - 1 document sur lequel figurent les éléments suivants :
 - nom, prénom de l'étudiant-e, discipline, année d'étude
 - intitulé du séminaire, année académique, Prof. responsable
 - Titre et date de l'exposé
 - Plan de la séance
 - Bibliographie indispensable succincte
 - Annexe avec sources, cartes,... si nécessaire
- **Articulation de la présentation orale (suggestion)** :
 - **Introduction** : sujet de la séance, problématique abordée, commentaire du plan
 - **Contextualisation** : histoire de la recherche, contexte archéologique, historique, géographique, présentation critique des sources et éventuellement de la bibliographie
 - **Analyse** : thématique et/ou chronologique : apport personnel et critique des travaux
 - **Conclusion** : bilan des réflexions menées, apports et limites de l'analyse présentée, ouverture sur les perspectives éventuelles.

- **Règles de rédaction du dossier** : cf. document « Règles de base pour la rédaction d'un dossier »
- **Rendu** : en principe restitution du dossier écrit 2 semaines après le passage à l'oral.
NB : tout délai supplémentaire doit faire l'objet d'une demande motivée auprès du Prof. responsable.
Absence : chaque inscrit-e s'engage à suivre les séances prévues. En cas d'indisponibilité, il est impératif d'avertir au préalable le Prof. responsable par courriel.
NB : en cas d'absences répétées, le séminaire risque de ne pas être validé.
- **Evaluation** : la note finale se base notamment sur la qualité, la forme et le contenu de la présentation orale ainsi que du dossier écrit ainsi que sur la participation de l'étudiant-e aux discussions durant toutes les séances.